



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Quel public bénéficiaire des cordées de la réussite ?



### Quels publics prioritaires ?

L'instruction interministérielle « Cordées de la réussite » du 21 juillet 2020 parue au BOEN du 27 août 2020 précise les publics qui doivent bénéficier des cordées en priorité :

- élèves scolarisés en éducation prioritaire ou en quartiers prioritaires politique de la ville, en particulier en cités éducatives ;
- collégiens de zone rurale et/ou isolée (cf. liste établie à voir avec le référent académique) ;
- lycéens professionnels et lycéens technologiques.

Néanmoins, si une attention toute particulière doit être portée à ces publics prioritaires :

- tous les élèves volontaires peuvent s'inscrire, y compris les élèves en situation de handicap ;
- des élèves qui ont moins accès aux ressources, n'ont pas tous les codes, des élèves qui ne s'inscriraient pas d'eux-mêmes, avec des fragilités, sont invités à intégrer le dispositif ; la possibilité d'inscrire quelques élèves plus favorisés est à garder pour maintenir une certaine mixité ;
- le dispositif n'est pas réservé aux meilleurs élèves ; en premier lieu, c'est la motivation manifestée par le jeune et ses capacités à s'engager dans la durée qui doivent être prises en compte ;
- le plus grand nombre d'élèves est invité à s'y engager : dans l'idéal, au moins 30% des élèves d'une classe d'âge ;
- un regard attentif est porté sur l'équilibre des groupes (mixité sociale, égalité filles/garçons...).

A NOTER : Si toute une classe peut bénéficier d'actions collectives mises en œuvre dans le cadre des cordées, des actions plus individuelles demandent à être progressivement réalisées pour répondre aux aspirations et besoins spécifiques de chaque élève.

## **Comment inciter les élèves à entrer dans une cordée ?**

- Structurer un dispositif d'information et d'incitation à l'inscription dans le cadre du projet de cordée. Cela peut prendre la forme d'un ensemble d'actions telles que des présentations à des groupes classes, des réunions spécifiques, des communications auprès des parents ou des actions qui mobilisent la tête de cordée, en particulier des étudiants tuteurs.
- Faire des élèves bénéficiaires, des ambassadeurs des cordées. Il est par exemple possible d'organiser des témoignages entre pairs de jeunes bénéficiaires des cordées en présence d'un AED et sans enseignant.
- Mobiliser les équipes éducatives afin qu'elles incitent les jeunes pour lesquels s'inscrire dans le dispositif serait bénéfique. Cette incitation peut se faire dans le quotidien de la vie de l'élève ainsi que lors de temps de dialogue privilégiés (entretien d'orientation, rencontre parents-professeurs, conseils de classe, etc.).
- Communiquer tout au long de l'année sur le dispositif afin que la cordée soit connue et reconnue au sein de l'établissement scolaire. Cela peut se traduire par la mise en valeur des actions des cordées, en particulier la valorisation des productions des élèves, au sein de l'établissement (expositions, événements) et sur ses différents canaux et réseaux (ENT, site web et réseaux sociaux, articles de presse locale, sites web académiques et DSDEN).

## **Comment encourager l'élève à s'engager durablement ?**

Une contractualisation avec l'élève et sa famille est souhaitable (cf. modèle d'engagement de l'élève et sa famille) afin de formaliser son inscription dans la cordée de la réussite pour l'année scolaire. Elle peut donner lieu à une cérémonie avec les familles des jeunes concernés, au cours de laquelle l'élève et ses responsables légaux signeront leurs engagements respectifs.

Les cordées de la réussite démarrant dès la classe de 4<sup>e</sup>, les collégiens pourraient être invités à s'engager sur deux années ; leur engagement dans la durée pourrait être conforté en développant par exemple chez eux le sentiment d'appartenance à la cordée de la réussite : organisation d'un événement, distribution de petits cadeaux (stylos, T-shirts...), en leur confiant le rôle d'ambassadeurs de la cordée auprès de leurs pairs, ou encore en leur rappelant que cette expérience riche peut être mise en valeur lors de l'épreuve orale de soutenance au DNB, dans le cadre du Parcours Avenir.

Au lycée, lorsqu'un élève de terminale formule des vœux sur Parcoursup, sa participation à une cordée de la réussite durant ses années au lycée peut, s'il le souhaite, être mentionnée dans son dossier de candidature. Les formations d'enseignement supérieur peuvent désormais tenir compte de cette caractéristique lors de l'examen et du classement des dossiers des candidats. Il est également conseillé aux élèves participant à une cordée de la réussite de valoriser leur participation sur Parcoursup dans la rédaction de leur projet motivé et dans la rubrique « Activités et centres d'intérêt » de leur dossier.

Par ailleurs, en STS, l'épreuve facultative « engagement étudiant » permet à l'étudiant de valoriser son rôle de tuteur. Ce peut être aussi l'occasion pour l'étudiant de transmettre à l'élève dont il est le tuteur le sens de l'engagement et ses bénéfices.